

## AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

### ETUDE DES PLANS D'OCCUPATION DES PLAGES Avis d'Appel d'Offres N°01/2018

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), se propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation de l'« **étude des plans d'occupation des plages** » composé de quatre lots :

- **Lot 1- Gouvernorats de Jendouba, Bizerte et de Tunis.**
- **Lot 2- Gouvernorats de Ben Arous et de Nabeul**
- **Lot 3- Gouvernorats de Sousse, Monastir et de Mahdia**
- **Lot 4- Gouvernorats de Gabes et de Mednine**

Le bureau d'études ou le groupement de bureaux d'études peuvent soumissionner pour tous les lots. et ne peut avoir qu'au maximum que deux (2) lots.

Le présent appel d'offres est ouvert aux bureaux d'études ou aux groupements de bureaux d'études spécialisés dans la réalisation des études objet du présent Appel d'Offres ou l'équivalence pour les candidats étrangers qui doivent recourir obligatoirement à un ou plusieurs partenaires Tunisiens en groupement..

Aussi les petites et moyennes entreprises tel que définies dans le décret N° 2002-3158 peuvent participer au présent appel d'offre pour un seul lot.

- **Lieux de retrait du dossier d'Appel d'Offres** :siège de l'APAL sise au 2, Rue Mohamed Rachid Ridha – Belvédère Tunis 1002, gratuitement contre la présentation d'une demande écrite de retrait du DAO indiquant l'adresse de l'entreprise, le numéro de téléphone, le fax et l'email... Ils doivent présenter une copie de leur cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études.
- **Documents constitutifs du dossier d'Appel d'Offres** : indiqués dans le dossier d'Appel d'Offre.
- **Date limite** : L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu au plus tard le **13/03/2018** à **13h** (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).
- **Date et lieu d'ouverture des plis** : L'ouverture des plis administratifs, techniques et financiers est publique et se tiendra le même jour à **14h:30** à la salle des réunions au 2ème étage du siège de l'APAL.
- **Validité des offres** : Cent vingt jours (**120 jours**)

N.B : Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après l'heure et la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.